

ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS :

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :
UN ATOUT POUR VOTRE
ACTIVITÉ !

UN DISPOSITIF



Comment nous contacter ?

 Nathalie GAUVRIT,
Chargée de missions Aract

 n.gauvrit@anact.fr

 02 41 73 00 22

> La qualité de vie au travail, c'est quoi ?

La qualité de vie au travail (QVT), c'est réunir les conditions de discussion, de travail et l'organisation nécessaires au collectif pour :

- Bien vivre son travail
- Bien le faire
- Le faire durablement

> Pourquoi ?

Pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et organisationnels qui contribuent à la performance globale de l'entreprise.

> Exemples

- Fidélisation des salariés
- Attractivité
- Articulation vie professionnelle / vie personnelle
- Responsabilité sociétale des entreprises
- Nouvelle organisation du travail
- etc

> L'accompagnement proposé

- 4 rendez-vous maximum sur une durée de 5 mois,
- Mise à disposition d'un outillage gratuit et sur mesure,
- Un conseil personnalisé à votre entreprise

> Exemples d'actions déjà menées :

- Entretiens professionnels
- Réunions d'équipes
- Travail à distance
- Introduction d'un nouvel outil de travail
- Organisation d'un déménagement
- Conception d'un nouvel espace de travail
- Ou tout autre chantier à convenir ensemble...

> Pour en bénéficier

- Avoir moins de 50 salariés.
- Être sur le territoire des Pays de la Loire
- Participation en binôme, idéalement direction et salarié.

> La candidature sera validée par le groupe QVT sur PRST3

> Coût de l'accompagnement

Grâce au soutien financier de la DIRECCTE et de la Région Pays de la Loire, ce dispositif est entièrement gratuit.

> En échange

Témoignages à l'issue de l'accompagnement (article, interview, vidéo...).

> Déroulé de la démarche



CETTE ACTION EST SOUTENUE PAR



UN ACCOMPAGNEMENT

